

# **CREDIT AGRICOLE de NORMANDIE-SEINE**

**Société coopérative à capital et personnel variables**  
**Siège social : Cité de l'Agriculture Chemin de la Bretèque**  
**76230 BOIS GUILLAUME**  
**Siret 433 786 738 000 16 - APE 651 D**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs  
d'investissement, devant être autorisé par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires  
du 26 mars 2008 .**

La présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat des certificats coopératifs d'investissement qui est mis en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel de Normandie-Seine.

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur -**

Au 29/02/08, la Caisse Régionale de Normandie Seine détient 2 061 titres, représentant 0,20% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,002% du montant capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

La finalité du programme de rachat des certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### 1 - Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale de Normandie-Seine

La Caisse Régionale de Normandie-Seine est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 31 608 certificats coopératifs d'investissement.

### 2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de Normandie-Seine

Code ISIN : FR 0000044364.

### 3 - Prix maximal

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 170 €par CCI.

## **V – Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008, soit jusqu'au 26 septembre 2009.

**VI – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres  
du 1 mars 2007 au 29 février 2008**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 29 février 2008 : 0,20% du nombre de CCI et 0,04% du nombre de titres composant le capital.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28/02/2007: 636 CCI (détenus au travers du contrat de liquidité)

Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2008: 2 061 CCI

Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2008: 197 258,31 €

Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2008: 166 837,95 €

Période allant du 1 mars 2007 au 29 février 2008	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Nombre de titres</b>	4 258	2 833	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	4 258	2 833		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	103,90 €	110,67 €		
<b>Montants (en €)</b>	442 368,19 €	313 481,22 €		